

Monsieur Jean Castex
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 28 septembre 2020

Lettre ouverte d'associations environnementales pour une éco-conditionnalité des aides publiques aux grandes entreprises

Monsieur le Premier ministre,

Vous venez de présenter aujourd'hui en Conseil des ministres le Projet de Loi Finance 2021 qui vient entériner les annonces du plan de relance. Pour contenir l'impact social et économique de la crise sanitaire, l'Etat a débloqué ces derniers mois des aides publiques inédites, notamment à destination de grandes entreprises. Si ces soutiens financiers sont nécessaires pour la préservation des activités économiques et des emplois, ils ne peuvent se faire sans un principe de redevabilité environnementale et sociale.

Alors que la France n'a jusqu'alors pas respecté ses objectifs climatiques, lesquels doivent être prochainement rehaussés, le plan de relance doit être l'occasion d'accélérer la transition écologique à la fois en investissant dans les secteurs clefs (rénovation thermique des bâtiments, mobilité durable, agroécologie etc.) et, plus largement, en assurant que l'ensemble des autres volets (compétitivité et cohésion) soient également bénéfiques, ou a minima neutres, pour l'environnement.

Lors de l'examen des projets de loi de finances rectificative (PLFR), nous avons demandé à ce que l'ensemble des aides publiques aux grandes entreprises soient conditionnées à des engagements environnementaux et sociaux concrets, mesurables et contraignants. Cette demande est également soutenue par la Convention Citoyenne pour le Climat, le Haut Conseil pour le Climat ainsi que plusieurs syndicats et acteurs de la société civile.

Plusieurs propositions d'amendements en ce sens avaient été portées par différents groupes politiques lors des débats sur les PLFR 2 et 3. **Nous souhaitons attirer votre attention en particulier sur l'amendement porté par Madame la Ministre Barbara Pompili, alors Présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, et co-signé par 77 députés de la majorité.**

Cet amendement prévoyait que les grandes entreprises qui reçoivent des aides publiques (aides directes, participations financières de l'État, garanties de prêts, aides à l'exportation et crédit d'impôt recherche) soient tenues de publier un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre et de définir une trajectoire de réduction cohérente avec la Stratégie nationale bas carbone et l'Accord de Paris, assortie d'un plan d'investissement compatible avec les engagements climat de la France.

Il s'agit de conditions ex ante qui ne bloquent pas le décaissement des aides aux entreprises. En revanche, l'amendement prévoyait des pénalités financières à la fois si l'entreprise ne satisfait pas aux obligations de publication de la stratégie ou si elle ne tient pas ses objectifs de réduction d'émissions.

Cette proposition, bien que largement soutenue au sein et au-delà de la majorité parlementaire, a finalement été rejetée au profit d'un autre amendement soutenu par le gouvernement que nous ne jugeons pas satisfaisant du fait de son champ d'application restreint aux prises de participation de l'Etat et de l'absence de sanction en cas de non respect de la trajectoire de réduction des émissions.

Le plan de relance et le Projet de Loi de Finances pour 2021 (PLF2021) prévoient plusieurs milliards d'euros de nouvelles aides pour les entreprises, notamment une baisse des impôts de production de 20 milliards d'euros sur deux ans, sans conditionnalité.

Afin de rendre redevables les grandes entreprises qui bénéficieront de ces aides, nous vous appelons à vous inspirer de la proposition portée par Madame la Ministre Barbara Pompili en PLFR3.

Par ailleurs, au-delà du plan de relance, nous demandons à faire évoluer la réglementation relative à la responsabilité environnementale des entreprises pour la mettre en cohérence avec les ambitions environnementales de la France.

Cette éco-conditionnalité ne doit pas être vécue comme une contrainte pour les entreprises françaises mais bien comme une mesure d'accompagnement dans la transition au service des engagements de la France et de la compétitivité future des entreprises.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pièce jointe : [Amendement N°CF1423 au projet de loi de finances rectificative pour 2020 - \(N° 3074\)](#)

SIGNATAIRES :

CCFD - Terre solidaire
Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH)
Greenpeace France
Les Amis de la Terre France
Oxfam France
Réseau Action Climat
WWF France